

CHAPITRE 7 – Tracer des frontières : approche géopolitique

Les frontières sont des constructions politiques et le fruit d'un rapport de forces qui s'est résolu de façon négociée ou conflictuelle. Leur tracé répond à des critères divers, qui peuvent être d'ordre historique, économique, ethnique, idéologique ou culturel. La frontière délimite un territoire et sépare les populations mais elle est également une zone privilégiée d'échanges et de contact. Représentée d'un simple trait sur une carte, elle se traduit sur le terrain par un marquage plus ou moins visible, stable ou linéaire.

Cours. Les frontières de l'Empire romain aux I^{er} et II^e siècles (p. 198-199)

Quels sont les significations et les aspects de la frontière sous l'Empire romain ?

I Un empire en expansion

A - Un empire sans fin ?

L'Empire romain se veut universel : ses seules limites, en théorie, doivent être celles du monde connu. Pour les Romains, Rome, l'Italie et la Méditerranée sont les centres d'un empire dont les périphéries s'étendent dans toutes les directions, à mesure de la réalisation des conquêtes.

Sous le règne d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.), l'Empire connaît une forte période d'expansion. Mais la pacification de la Germanie est un échec : en 9 apr. J.-C., le massacre de trois légions romaines contraint les troupes à se replier sur le Rhin ; Rome a conscience qu'elle ne pourra pas contrôler l'univers.

B - Conquêtes et revers

Aux I^{er} et II^e siècles, l'expansion reste continue. À l'annexion de royaumes déjà dépendants comme la Maurétanie, la Thrace ou l'Arabie s'ajoutent la conquête de la Bretagne (l'actuelle Grande-Bretagne) puis, sous le règne de Trajan (98-117 apr. J.-C.), celle de la Dacie, au nord du Danube.

L'Empire connaît toutefois des revers. En Orient, Rome se heurte aux

Parthes, dont l'empire s'étend jusqu'en Inde : les annexions de la Mésopotamie et de l'Arménie restent sans lendemain. Au nord de la Bretagne, la résistance des Calédoniens stoppe la progression des armées romaines, qui doivent renoncer à conquérir la totalité de l'île.

II Le limes : une frontière mouvante

A - Un réseau de routes et de forts

Le limes romain n'est pas une frontière au sens actuel du terme. Son tracé ne résulte pas d'un accord entre États souverains : c'est Rome, et elle seule, qui décide de fixer des limites, de s'y maintenir ou de les modifier.

Sur plus de 5 000 km, le limes prend la forme, le plus souvent, d'un réseau de routes et de forts. S'il s'appuie parfois sur le cours des fleuves (Rhin, Danube, Euphrate), il ne cherche pas forcément à coïncider avec des éléments naturels. Sa principale fonction est militaire, mais il n'est pas question d'en faire une barrière infranchissable : en Afrique, notamment, le désert rend illusoire toute défense continue.

B - Des murs pour contrôler les populations

À certains endroits, le limes est formé d'un mur de pierre ou d'une palissade en bois, renforcés de tours de garde. C'est le cas au nord de la Bretagne et entre le Rhin et le Danube. Le mur d'Hadrien, constitué de blocs de pierre et de tourbe, s'étend sur 118 km ; sa hauteur moyenne est de 4,5 mètres.

Même dans ce cas, l'objectif n'est pas purement défensif. Le mur ne doit pas

apparaître comme un signe de faiblesse. Plus que de stopper les invasions (ce qu'il ne parviendra pas à faire), son but est de contrôler les mouvements de population et de marquer la présence de Rome aux confins du monde considéré comme civilisé.

III Des zones de peuplement et d'échanges

A - Une présence civile et militaire

Le long du limes, le peuplement est d'abord d'origine militaire. À la fin du II^e siècle, l'armée romaine est composée de trente légions de 5 000 hommes, soit 150 000 légionnaires auxquels s'ajoutent un nombre équivalent de troupes auxiliaires (des soldats qui ne sont pas des citoyens romains). Toutes ces troupes sont positionnées aux frontières de l'Empire.

Cette présence militaire, doublée d'un réseau routier, favorise le développement des activités économique et des villes. Cologne et Mayence, le long du Rhin, ou Volubilis, en Maurétanie, deviennent des cités importantes.

B - Des échanges commerciaux et culturels

Loin de constituer une barrière, le limes est une zone privilégiée de contact entre populations très diverses : Romains, légionnaires issus de tout l'Empire, marchands, peuples conquis et « barbares » de l'autre côté de la frontière, avec lesquels les relations sont généralement pacifiques.

Ces contacts contribuent à la diffusion du modèle romain aux limites de l'Empire. En accordant la citoyenneté romaine à tout homme libre de l'Empire, l'édit de Caracalla, en 212, confirme que le limes est une zone de transition entre le monde civilisé et

le monde barbare.

Jalon. Le limes rhénan (I^{er}-II^e siècles) : une frontière pour se protéger ? (p. 200-201)

Le limes rhénan marque la frontière de l'Empire romain et de la Germanie.

Entre le Rhin et le Danube, au II^e siècle, il prend la forme d'une ligne fortifiée, matérialisée sur 550 km par une palissade en bois ou un mur de pierre. Doublé d'un réseau de routes et de forts, le limes apparaît aussi comme une région de peuplement et d'échanges commerciaux et culturels.

Quelles sont, pour l'Empire romain, les fonctions du limes rhénan ?

Doc 2 p. 200 : Les peuples du Rhin vus par un historien romain

Tacite est un historien romain (54-120 apr. J.-C.), auteur des Annales et des Histoires, qui retracent l'histoire de Rome au I^{er} siècle.

Même les Ubiens¹, bien qu'ils aient obtenu le droit, pour service rendu, d'être une colonie romaine² [...], n'ont pas honte de leurs origines, puisqu'ils ont jadis traversé le Rhin ; une fois prouvée leur loyauté à notre égard, nous les avons fixés sur la rive même du fleuve, non pas pour être sous surveillance mais afin de servir de remparts contre les attaques extérieures. Les plus valeureux de ces peuples germains [installés en territoire romain] sont les Bataves. Ils n'habitent pas la rive du Rhin mais une île au milieu du fleuve... Ils ont conservé la gloire et l'honneur que leur conférait leur antique alliance avec nous, car ils ne sont pas soumis à la honte de payer tribut [...]. Exemptés de charges et de contributions, gardés à l'écart pour un usage uniquement militaire, comme on le ferait avec des boucliers et des lances, on les conserve pour la guerre. On a établi la même forme de soumission sur les Mattiaques, car la grandeur du peuple romain a traversé le Rhin et les anciennes frontières, et imposé jusque là-bas le respect de son empire. C'est ainsi que, bien qu'établis sur leur rive, ils sont de cœur et d'esprit avec nous, semblables en toute chose aux Bataves, si ce n'est que leur vaillance est encore plus grande, qu'ils tiennent du ciel et du sol qui sont leurs et où ils se trouvent encore.

Tacite, *De Origine et Situ Germanorum* (La Germanie), vers 98 apr. J.-C., chap. 28 et 29, trad. Florence Dupont dans A. Rousselle (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*,

Presses universitaires de Perpignan, 1995.

1. Peuple germanique installé au I^{er} siècle dans la région de Cologne (Colonia Agrippina). Les Bataves sont établis sur l'embouchure du Rhin et les Mattiaques sur la rive droite du fleuve, au nord de Mayence.
2. Établissement créé par Rome pour contrôler un territoire récemment conquis.

Doc 3 p. 201 : « Un secteur vivant »

[À propos du limes] Reflet de réalités d'ordre socio-économique, il ne peut s'agir d'une ligne marquant le passage brusque d'une réalité à une autre, radicalement différente. Il ne peut s'agir, non plus, d'installations à but essentiellement militaire : il eût été totalement impossible aux armées romaines de rendre imperméables ces milliers de kilomètres, ou même, simplement, d'envisager la chose. Il faut donc prendre avec la plus extrême prudence les textes antiques assimilant le limes à une coupure. [...]

L'archéologie démontre, au contraire, la présence, à proximité immédiate des installations qui marquent la frontière, de populations parfois installées par les autorités romaines elles-mêmes et qui entretiennent avec ces dernières des rapports de nature diverse. [...]

Le limes, même lorsqu'il prend la forme d'installations linéaires, n'a donc pas pour but de séparer, de faire barrage, mais de contrôler, réguler, les déplacements et les échanges. C'est un secteur vivant, non une zone morte, stérilisée par des préoccupations militaires.

Yvon Thébert, « Nature des frontières de l'Empire romain : le cas germain », dans A. Rousselle (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Presses universitaires de Perpignan, 1995.

Cours. Frontières et colonisation en Afrique au XIX^e siècle (p. 202-203)

Comment, en quelques décennies, les puissances coloniales ont-elles tracé les frontières de l'Afrique ?

I La colonisation du continent africain

A - La conquête de l'Afrique

Limitée depuis l'époque moderne à quelques régions côtières, la colonisation de l'Afrique connaît une accélération dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Lors de la conférence de Berlin, en 1884-1885, dans un contexte de compétition économique et de tensions diplomatiques accrues, les puissances européennes s'entendent pour fixer les règles de la conquête du continent.

En une vingtaine d'années, la quasi-totalité de l'Afrique passe sous domination européenne. Le processus s'achève avec la colonisation de la Libye par l'Italie (1911) et l'établissement par la France d'un protectorat sur le Maroc (1912). Seuls le Liberia et l'Éthiopie restent indépendants.

B - Géopolitique et rivalités impériales

Les ambitions de la France et de la Grande-Bretagne s'opposent à l'échelle du continent. Le projet français de relier les possessions d'Afrique occidentale à la mer Rouge se heurte aux vues des Britanniques, qui privilégient un axe nord-sud et veulent instaurer une continuité territoriale du Caire au Cap. Vaincue à Fachoda en 1898, la France doit céder.

Les tensions entre puissances coloniales, parfois très fortes, sont réglées par la négociation. En 1911, l'Allemagne renonce à ses ambitions sur le Maroc. Elle obtient de la France, en échange, d'importants territoires dans les régions du Cameroun et du Congo, dont les frontières se trouvent modifiées.

II La construction des frontières coloniales

A - La délimitation des frontières

Le tracé des nouvelles frontières est souvent arbitraire : reprenant la notion de « frontière naturelle », il s'appuie sur les cours d'eau, les lignes de crête et les accidents du relief. Dans les régions désertiques ou encore mal connues, les frontières sont décidées sur la carte, de façon linéaire.

Sur place toutefois, les commissions de délimitation affinent ces frontières en tenant compte d'autres facteurs : tracés précoloniaux, logiques économiques et commerciales et, dans certains cas, configurations ethniques locales.

B - Des frontières conquises contre les peuples

L'appropriation progressive du territoire par les Européens se heurte aux résistances des peuples et des structures politiques précoloniales. En Algérie comme en Afrique de l'Ouest, la pénétration française s'accompagne ainsi de violentes opérations militaires, dites de « pacification ».

En Afrique du Sud, où les enjeux économiques sont essentiels (mines d'or et de diamants), les Britanniques du Cap font face aux Boers, colons d'origine

néerlandaise réfugiés dans l'intérieur du pays, ainsi qu'au royaume zoulou et aux populations xhosas. Au terme de guerres longues et meurtrières, les Britanniques parviennent à réunir l'ensemble du pays sous leur contrôle.

III Des frontières complexes et discutées

A - Les frontières intra-impériales

Aux frontières internationales s'ajoutent des frontières intra-impériales. Elles structurent l'organisation interne des empires et permettent de distinguer les territoires selon leur statut politique : colonies, protectorats, dominion d'Afrique du Sud, départements français d'Algérie...

À l'échelle locale, d'autres types de frontières viennent se superposer : dans les régions de forte résistance, la distinction entre territoires civils et militaires ; en ville, les frontières sociales et les clivages ethniques entre colons européens et populations autochtones.

B - Des frontières artificielles ?

On a souvent reproché aux frontières africaines d'être artificielles et d'avoir été tracées sans tenir compte des réalités ethniques et sociales. La critique est fondée, mais les frontières africaines sont-elles sur ce point plus artificielles que celles des autres continents ?

Avec le temps, les populations africaines se sont approprié ces frontières et les espaces qu'elles délimitaient. Les indépendances, dans les années 1950-1970, ont

pour la plupart été proclamées dans le cadre des frontières héritées de la colonisation et déclarées intangibles par l'Organisation de l'unité africaine en 1964.

Jalon. La conférence de Berlin et le « partage de l’Afrique » (p. 204-205)

La conférence de Berlin, en 1884-1885, définit les règles qui président, dans les années qui suivent, à la compétition que se livrent les puissances européennes pour dominer le continent africain. Les frontières qui en résultent sont le fruit de négociations et de rapports de force, parfois de conflits, entre puissances coloniales, mais aussi entre colons et populations africaines.

Selon quels critères les frontières de l’Afrique coloniale sont-elles tracées ?

Doc 2 p. 204 : Acte final de la conférence de Berlin, 26 février 1885

Voulant régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, et assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains qui se déversent dans l'océan Atlantique¹ ; désireux, d'autre part, de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes de l'Afrique, et préoccupés en même temps des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes, [les signataires] ont résolu [...] de réunir à cette fin une Conférence à Berlin. [...]

Article 34

La Puissance qui, dorénavant, prendra possession d'un territoire sur les côtes du Continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la Puissance qui y assumera un protectorat, accompagnera l'acte respectif d'une notification adressée aux autres Puissances signataires du présent Acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.

Article 35

Les Puissances signataires du présent Acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles, [...] l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit.

1. Il s'agit des fleuves Congo et Niger.

Doc 4 p. 205 : Déclaration du roi du pays de Bafilo (Togo)

Déclaration signée le 5 janvier 1897 par les chefs africains et les représentants militaires français. [...] Je déclare, sous la foi du serment et en présence de mon peuple :

1. N'avoir jamais signé un traité ou autorisé un de mes chefs à signer en mon nom un traité autre que celui passé le 3 avril 1895 avec Monsieur le lieutenant Baud, traité plaçant le royaume de Bafilo sous le protectorat de la France ;
2. N'avoir jamais consenti à accepter dans ma ville la présence d'un soldat indigène allemand, attendu qu'un poste français existe à Bafilo depuis le 18 octobre 1896.

Emmanuel de Waresquiel (dir.),

Dans les archives secrètes du Quai d'Orsay, L'Iconoclaste, 2015.

Doc 5 p. 205 : Des frontières artificielles ?

Le partage de papier sur des cartes géographiques incertaines ne devint un partage de terrain, assorti de traités, qu'après la conférence de Berlin. À la différence de ce qui se passait en Europe, on commença en Afrique par définir sur la carte les territoires convoités puis on entreprit sur le terrain de les conquérir. La carte précéda le texte. [...]

Le discours de l'artificialité des frontières africaines [...] néglige l'importance des négociations entre puissances pour produire les limites inter-impériales – deux décennies dans le cas de la frontière très sinueuse entre le Niger et le Nigeria (1890-1904). Il sous-estime la prise en compte, par les traceurs puis les administrateurs, des réalités politiques locales et régionales antécédentes sur lesquelles ils cherchaient à s'appuyer [...]. J'ai évalué que dans un sixième des cas les configurations ethniques locales avaient été prises en compte dans les tracés. Chiffre minimal car il ne retient que les limites pour lesquelles le critère ethnique a été avancé explicitement dans les textes et étudié par les commissions d'enquête.

Michel Foucher, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*,

CNRS éditions, 2014.

DOSSIER. Les frontières de l'Algérie coloniale (p. 206-207)

En Algérie, le tracé des frontières suit les étapes de la conquête coloniale. Le territoire se construit à mesure que la France en prend possession et l'intègre dans le cadre de son empire. Aux frontières extérieures s'ajoutent des frontières internes entre populations algériennes et européennes.

À quelles différentes échelles se déclinent les frontières de l'Algérie coloniale ?

Doc 2 p. 206 : Le territoire et la population

Guy de Maupassant, écrivain français (1850-1893), se rend plusieurs fois en Afrique du Nord. Il publie ses impressions et récits de voyage sous forme d'articles dans le journal Le Gaulois.

Le territoire et la population de notre colonie sont divisés d'une façon très nette. Il y a d'abord les villes du littoral, qui n'ont guère plus de relations avec l'intérieur de l'Algérie que n'en ont les villes de France elles-mêmes avec cette colonie. Les habitants des villes algériennes de la côte sont essentiellement sédentaires ; ils ne font que ressentir le contre-coup des événements qui se passent dans l'intérieur, mais leur action sur le territoire arabe est nulle absolument.

La seconde zone, le Tell, est en partie occupée par les colons européens. Or, le colon ne voit dans l'Arabe que l'ennemi à qui il faut disputer la terre. Il le hait instinctivement, le poursuit sans cesse et le dépouille quand il peut. L'Arabe le lui rend. L'hostilité guerroyante des Arabes et des colons empêche donc que ces derniers aient une activité civilisatrice sur les premiers. Dans cette région, il n'y a encore que demi-mal. L'élément européen tendant sans cesse à éliminer l'élément indigène il ne faudra pas une période de temps bien longue pour que l'Arabe, ruiné ou dépossédé, se réfugie plus au sud¹.

Guy de Maupassant, « La Kabylie », Au soleil, 1884.

1. Plus au sud : le désert du Sahara, troisième zone identifiée par l'auteur.

Doc 4 p. 207 : Tracer des frontières dans le désert

Au XIV^e siècle, [...] les géographes arabes considéraient le Maghreb comme une île dont trois côtés étaient entourés par la mer. Or le quatrième côté, la limite méridionale, n'apparaît pas dans ces descriptions. Le Sahara, décrit à la fois comme une limite et comme un espace de liaison, resta une étendue méconnue et dont le colonisateur français ne sut que faire. Si les géographes coloniaux définirent rapidement une « Algérie utile », qui allait jusqu'aux plateaux du Tell, les régions méridionales restent au XIX^e siècle mal connues et la recherche d'une « limite naturelle » fluctua : en 1850, le capitaine du Génie Antoine-Michel Carette (1808-1890) la situa sur une première ligne d'oasis, mais force est de constater que les définitions géographiques se contredirent dans cette zone de transition sans rupture apparente. [...]

Les territoires au sud du Tell furent donc organisés comme une ligne défensive et c'est dans cette logique du front pionnier¹ que les postes du désert furent administrés militairement. Tout en s'inscrivant dans la continuité spatiale de la colonie algérienne, cet « Extrême-Sud de l'Algérie » était jugé « tout à fait distinct des autres régions algériennes, [et] n'était pas destiné à être colonisé et peuplé d'Européens ». Cette agrégation permit surtout d'établir une continuité avec d'autres territoires français, ceux de l'AOF², donnant ainsi une assise territoriale, au moins sur les cartes, à l'Empire français en Afrique.

Hélène Blais, « La longue histoire de la délimitation des frontières de l'Algérie coloniale », in Abderrahmane Bouchène et al. (dir.), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, © Éditions La Découverte, 2014.

1. Front pionnier : territoire exploité à mesure de son occupation.
2. Afrique occidentale française.

Cours. Les frontières au temps de la guerre froide (1947-1990)

(p.208-209)

Comment la guerre froide façonne-t-elle de nouvelles frontières, idéologiques et géopolitiques, à l'échelle du monde entier ?

I Des frontières idéologiques et géopolitiques

A - Qu'est-ce que la guerre froide ?

La guerre froide est d'abord un conflit idéologique entre deux pays, l'URSS et les États-Unis, qui incarnent deux modèles politiques, économiques et sociaux opposés : le communisme pour l'URSS, la démocratie libérale et l'économie capitaliste pour les États-Unis. Ces deux idéologies inconciliables se veulent universelles. Ayant pour ambition de s'étendre au monde entier, elles finissent logiquement par s'affronter.

La guerre froide est aussi, plus banalement, un conflit entre deux grandes puissances qui sortent vainqueurs en 1945 de la Seconde Guerre mondiale.

Incapables de prolonger après la victoire l'alliance forgée contre l'Allemagne nazie, elles cherchent à étendre leur influence et à défendre leurs intérêts, notamment dans une Europe détruite, mais aussi en Extrême-Orient.

B - Un monde bipolaire

La guerre froide instaure un ordre bipolaire fondé sur l'équilibre. Elle oppose le camp occidental constitué des États-Unis et de leurs alliés au « bloc » communiste dirigé par l'URSS. Dès le début des années 1950, tous deux se sont organisés sur les plans militaire, économique et idéologique.

L'opposition prend des formes multiples (politiques, économiques, culturelles), mais ne dégénère jamais en un conflit armé entre les deux grands. Cela ne les empêche pas de s'affronter aux limites de leur sphère d'influence, par alliés interposés, en des guerres souvent très meurtrières mais qui restent localisées. La guerre de Corée (1950-1953) fait ainsi entre deux et quatre millions de morts. Elle aboutit à la mise en place d'une ligne de démarcation qui oppose le Nord communiste au Sud soutenu par les États-Unis.

II Une Europe coupée en deux

A - Le « rideau de fer »

Face à la progression du communisme en Europe orientale, les États-Unis décident en 1947 de mettre en place la politique du containment. Ils proposent aux pays d'Europe une aide économique et financière massive – le plan Marshall – en leur demandant de fonder une organisation commune pour pouvoir en bénéficier. L'URSS refuse l'aide américaine et impose à ses alliés, dont la Pologne et la Tchécoslovaquie, de faire de même. Une ligne de partage, le « rideau de fer », s'établit ainsi au cœur du continent européen.

À partir de 1949 et de la création des deux Allemagne, les frontières sont figées en Europe. Chaque camp est maître chez soi et laisse l'autre agir comme il le souhaite dans les limites de sa zone d'influence. Les enjeux sont trop forts pour risquer un conflit armé. En Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968, l'URSS peut ainsi réprimer violemment des mouvements contestataires sans que les Occidentaux n'interviennent.

B - Le cas de l'Allemagne et de Berlin

Après la guerre, l'Allemagne est occupée par les Soviétiques à l'est, par les Américains, les Britanniques et les Français à l'ouest. En 1949, les trois secteurs occidentaux donnent naissance à la RFA et la partie soviétique à la RDA, chacune prétendant représenter l'ensemble du pays. Jusqu'à la réunification, le 3 octobre 1990, une frontière intérieure, créée artificiellement, sépare les familles et divise une nation.

Au cœur de la RDA, Berlin est également divisée en quatre secteurs. En dix ans, 2,6 millions d'Allemands de l'Est passent par les secteurs occidentaux de la ville pour fuir la RDA. En août 1961, l'URSS se résout à édifier un mur pour isoler Berlin-Ouest du reste du pays et mettre ainsi un terme à l'exode. Le mur de Berlin devient le symbole du drame vécu par l'Allemagne et par l'Europe.

III Des frontières instables

A - Un conflit global

La guerre froide s'étend progressivement au monde entier : d'abord l'Asie, puis le Moyen-Orient, l'Amérique latine et enfin l'Afrique. La décolonisation donne naissance à de nouveaux États qui sont contraints de choisir un camp et d'obéir aux règles de la guerre froide. Le mouvement des non-alignés, dans les années 1960, ne parvient pas réellement à décroiser l'ordre établi.

Hors d'Europe, la lutte d'influence à laquelle se livrent les deux grands rend ainsi très mobiles les frontières des deux camps. Les renversements d'alliance ne sont pas

rare : l'Égypte, proche de l'URSS dans les années 1960, se rallie aux États-Unis la décennie suivante. En 1959, à Cuba, la révolution menée par Fidel Castro installe au pouvoir un régime communiste, au cœur du continent américain.

B - Contestations internes et circulations Est-Ouest

Au sein de chaque bloc, des contestations internes viennent brouiller les frontières idéologiques. Dans les années 1960, la Chine de Mao Zedong, jusqu'alors alliée de l'URSS, prétend incarner un nouveau modèle de construction du communisme. La frontière sino-soviétique se ferme et devient l'objet d'affrontement armés. Dans l'autre camp, l'engagement des États-Unis dans la guerre du Vietnam (1961-1973) et leur soutien aux dictatures d'Amérique latine dressent contre eux une partie des opinions publiques occidentales.

Dans les années 1960, la détente permet d'ouvrir des brèches dans le « rideau de fer » et de développer les circulations économiques et culturelles entre les deux camps. Ces échanges favorisent la diffusion du modèle occidental, précipitent l'effondrement des régimes communistes et contribuent largement à la fin pacifique de la guerre froide. La frontière entre les deux Corées est aujourd'hui la seule qui subsiste de cette période.

DOSSIER. Le « rideau de fer » au temps de la guerre froide (1947-1990) (p. 212-213)

Au temps de la guerre froide, le « rideau de fer » coupe l'Europe en deux camps que tout oppose : les pays d'Europe occidentale, alliés pour la plupart aux États-Unis, incarnent un modèle démocratique et libéral, tandis que les pays d'Europe centrale et orientale, étroitement contrôlés par l'URSS, se réclament du communisme. Cette ligne de partage idéologique et géopolitique s'écroule en 1989 avec la chute des régimes communistes.

Quel type de frontière la guerre froide a-t-elle tracé en Europe ?

Doc 2 p. 212 : Le « rideau de fer »

De Stettin dans la Baltique jusqu'à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent. Derrière cette ligne se trouvent toutes les capitales des anciens États de l'Europe centrale et orientale. Varsovie, Berlin, Prague, Vienne, Budapest, Belgrade, Bucarest et Sofia, toutes ces villes célèbres et les populations qui les entourent se trouvent dans ce que je dois appeler la sphère soviétique, et toutes sont soumises, sous une forme ou sous une autre, non seulement à l'influence soviétique, mais aussi à un degré très élevé et, dans beaucoup de cas, à un degré croissant, au contrôle de Moscou. Seule Athènes – la Grèce et ses gloires immortelles – est libre de décider de son avenir dans des élections contrôlées par des observateurs britanniques, américains et français. [...] Les partis communistes, qui étaient très faibles dans tous ces États de l'Est européen, se sont vus élevés à une prédominance et un pouvoir bien au-delà de leur importance numérique et cherchent partout à accéder à un contrôle totalitaire. Des gouvernements policiers dominant dans presque tous les cas et, jusqu'à présent, à l'exception de la Tchécoslovaquie, il n'y a pas de vraie démocratie.

Winston Churchill, discours prononcé à Fulton (Missouri, États-Unis)

le 5 mars 1946, en présence d'Harry Truman, président des États-Unis.

Doc 4 p. 213 : L'Europe centrale, entre l'Est et l'Ouest

Écrivain tchèque né en 1929, interdit de publication dans son pays en 1970 en raison de ses prises de position politiques, Milan Kundera s'installe en France en 1975.

Après 1945, [...] quelques nations qui s'étaient toujours considérées comme occidentales se réveillèrent un beau jour et constatèrent qu'elles se trouvaient à l'Est. Par suite, se sont formées après la guerre trois situations fondamentales en Europe : celle de l'Europe occidentale, celle de l'Europe orientale et celle, la plus compliquée, de cette partie de l'Europe située géographiquement au Centre, culturellement à l'Ouest et politiquement à l'Est. Cette situation contradictoire de l'Europe que j'appelle centrale peut nous faire comprendre pourquoi c'est là que, depuis trente-cinq ans, le drame de l'Europe se concentre : la grandiose révolte hongroise en 1956 avec le massacre sanglant qui l'a suivie ; le Printemps de Prague et l'occupation de la Tchécoslovaquie en 1968 ; les révoltes polonaises en 1956, en 1968, en 1970 et celle des dernières années. [...]

Si vivre veut dire exister dans les yeux de ceux qu'on aime, l'Europe centrale n'existe plus. Plus précisément : dans les yeux de son Europe aimée, elle n'est qu'une partie de l'empire soviétique et rien de plus. Et pourquoi s'en étonner ? Par son système politique, l'Europe centrale est l'Est ; par son histoire culturelle, elle est Occident. Mais puisque l'Europe est en train de perdre le sens de sa propre identité culturelle, elle ne voit dans l'Europe centrale que son régime politique ; autrement dit : elle ne voit dans l'Europe centrale que l'Europe de l'Est.

Milan Kundera, « Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale », Le Débat, n° 27, 1983.

Jalon. La frontière entre les deux Corées : une frontière pour séparer deux systèmes politiques (p. 214-215)

De 1950 à 1953, la guerre de Corée oppose la Corée du Nord communiste, soutenue par l'URSS et la Chine, à la Corée du Sud, défendue par les troupes de l'ONU menées par les États-Unis. L'armistice du 27 juillet 1953, qui établit une ligne de démarcation entre les deux pays, n'est pas suivi d'un traité de paix. Cette frontière est l'un des héritages les plus visibles de la guerre froide.

Pourquoi la frontière entre les Corées est-elle au cœur des relations entre les deux pays ?

Doc 2 p. 214 : La convention d'armistice (1953)

Il est convenu qu'une ligne de démarcation militaire sera fixée et que les forces des deux parties se replieront à deux kilomètres de cette ligne, afin de créer une zone démilitarisée entre les forces adverses. Il est également convenu qu'une zone démilitarisée sera créée pour servir de zone tampon¹ et empêcher tous incidents qui pourraient amener la reprise des hostilités. [...]

La ligne de démarcation militaire sera clairement signalisée suivant les indications de la Commission d'armistice militaire qui sera créée comme il est prévu ci-après. Les commandants des forces de chaque partie feront placer des signaux appropriés tout le long de la ligne séparant la zone démilitarisée et leurs zones respectives. [...]

Aucune personne, militaire ou civile, ne pourra pénétrer dans la zone démilitarisée, à l'exception des personnes responsables de l'administration civile et de l'organisation des secours et des personnes expressément autorisées à y pénétrer par la Commission d'armistice militaire.

Texte signé à Panmunjom entre les représentants des forces de l'ONU, de
la Corée du Nord et de la Chine communiste.

1. Zone tampon (ici) : zone destinée à mettre à distance deux pays rivaux.

Doc 4 p. 215 : Une tentative d'ouverture dans les années 2000

La politique du « rayon de soleil », de 1998 à 2008, a rendu [la « demilitarized zone », ou DMZ] perméable dans le sens sudnord. À partir de 1998, Hyundai Asan (filiale du conglomérat sud-coréen Hyundai) a proposé une visite touristique du mont Kumgang au nord de la DMZ, par la voie maritime. Elle a parallèlement développé une enclave industrielle à Kaesong : les entreprises et capitaux sont sud-coréens et les ouvriers nord-coréens. En 2002, pour la première fois depuis 1953, les voies de chemin de fer ont été reconnectées et, l'année suivante, les routes ont été rouvertes : deux points de passage de la DMZ ont ainsi été établis à l'est et à l'ouest. Les touristes ont pu se rendre au mont Kumgang par la route, à un moindre coût. Ce sont 2 millions de touristes et 500 000 personnes voyageant pour affaires qui ont traversé la frontière entre 1998 et 2008. Par ailleurs, du fret et de l'aide alimentaire (acheminée auparavant par mer) ont transité en quantité par la DMZ.

En 2008, suite à un accident grave au mont Kumgang (une touriste sud-coréenne fut abattue par une sentinelle nord-coréenne alors qu'elle s'était écartée de la zone autorisée), les déplacements touristiques ont été interrompus.

Valérie Gelézeau, « La dernière frontière », L'Histoire, n° 385, mars 2013.

Doc 5 p. 215 : Une rencontre officielle à la frontière (2018)

Rencontre à Panmunjom (Joint Security Area) entre le président de la Corée du Nord, Kim Jong-un et le premier ministre de la Corée du Sud, Moon Jae-in, le 27 avril 2018.

Nous sommes face au bâtiment Panmun-gak, dans la partie nord de la ligne de démarcation. [...] Dans son costume noir et rayé, Kim Jong-un descend les marches, encadré par sa garde rapprochée.

Au Sud, le président Moon Jae-in patiente entre les baraques bleues où fut signé l'armistice le 27 juillet 1953. Kim arrive tout sourire devant Moon. C'est la première rencontre entre les deux dirigeants. « Je suis heureux de vous voir », dit le Sud-Coréen. « Je ne peux pas m'empêcher d'être ému au moment où nous nous rencontrons dans ce lieu historique. Et c'est aussi très émouvant que vous, monsieur le Président, soyez venu à Panmunjom, sur la ligne de démarcation, pour m'accueillir », lui répond Kim [...].

Kim franchit pour la première fois la ligne de démarcation et pose ses pieds au Sud. Et après, il y a cet instant précieux car incertain, qui semble échapper au protocole huilé et très minutieusement établi par les Sud-Coréens. Un moment de flottement. Avant de se diriger vers la Maison de la paix où doivent se tenir les discussions, Kim marque un temps d'arrêt et se retourne vers le Nord. Moon s'immobilise. « Vous êtes venu au Sud, je me demande quand je pourrais aller au Nord », déclare-t-il [...]. « Et si nous traversons la frontière de nouveau ? » propose alors le dirigeant de Pyongyang. Sourire surpris chez Moon et certitude enjouée chez Kim. Contre toute attente, ce dernier prend par la main le président sud-coréen et l'emmène au Nord.

Arnaud Vaulerin, « Les Corées en chœur », Libération, 27 avril 2018.

Points de vue. Les circulations Est-Ouest au temps de la guerre froide : le rideau de fer était-il vraiment hermétique ? (p. 216-217)

Doc 1 p. 216 : Des échanges culturels à l'heure de la détente

Jusqu'en 1967, les échanges cinématographiques franco-soviétiques ont été gérés de manière épisodique au gré de protocoles d'échanges culturels qui constituaient souvent des déclarations d'intention suivies de peu d'effet. Mais à partir de juillet 1967, la signature, dans le sillage du voyage accompli par le général de Gaulle en URSS, d'un accord spécifiquement consacré à la question des échanges cinématographiques, vient changer la donne. [...]

On constate que les autorités soviétiques ont privilégié durant toute la période l'achat de films de divertissement et de comédies faciles. Les films avec à l'affiche Louis de Funès ont été très prisés – la série des Gendarme a été achetée in extenso – mais la comédie Les aventures de Rabbi Jacob a en revanche été jugée indésirable... De même, la série du Grand blond avec une chaussure noire a été régulièrement achetée tout au long de la décennie 1970, non sans manquement à l'article 14¹ puisque les scènes jugées trop « osées » par les autorités soviétiques n'étaient pas projetées, ce qui contribuait à rendre l'intrigue confuse, voire incompréhensible ! [...]

Pour autant, l'impact des films français est loin d'avoir été négligeable, car au travers d'images apparemment anodines d'une vie « à la française » évoquée par des cafés et des restaurants animés, des marchés bien achalandés², des intérieurs modernes et confortables, ces films ont peu à peu familiarisé le public soviétique avec une réalité occidentale qui ne pouvait que susciter des doutes quant à la crédibilité

d'une propagande officielle attachée à vanter la supériorité du régime socialiste et à dénoncer les « tares intrinsèques³ » du capitalisme.

Marie-Pierre Rey, « Le cinéma dans les relations franco-soviétiques », in J.-F. Sirinelli et G.-H. Soutou (dir.), Culture et guerre froide, 2008.

1. L'article 14 de l'accord de 1967 interdisait de couper les films français achetés par l'URSS.
2. Ayant de nombreux clients.
3. Défauts essentiels, inhérents au capitalisme.

Doc 3 p. 217 : Une porte entrouverte à travers le mur de Berlin

Dispositions relatives aux secteurs occidentaux de Berlin

a. Le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) déclare que la circulation en transit des personnes et marchandises civiles entre les secteurs occidentaux de Berlin et la République fédérale d'Allemagne (RFA), par la route, le rail et la voie d'eau à travers le territoire de la République démocratique allemande (RDA), ne sera pas entravée ; [...]

b. Les gouvernements de la République française, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique déclarent que les liens entre les secteurs occidentaux de Berlin et la RFA seront maintenus et développés, compte tenu de ce que ces secteurs continuent de ne pas être un élément constitutif de la RFA et de n'être pas gouvernés par elle. [...]

c. Le gouvernement de l'URSS déclare que les communications entre les secteurs occidentaux de Berlin et les régions limitrophes de ces secteurs, ainsi qu'avec les régions de la RDA qui ne sont pas limitrophes de ces secteurs, seront améliorées. Les résidents permanents des secteurs occidentaux de Berlin seront en mesure de se rendre en voyage et en visite dans ces régions pour des raisons humanitaires, familiales, culturelles, religieuses, commerciales ou touristiques, dans des conditions comparables à celles qui sont faites aux autres personnes se rendant dans ces régions.

Accord quadripartite sur Berlin, 3 septembre 1971, Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.